



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES Réunion du 14 octobre 2024

Présents : Jacky ANTONIAZZA ; Ann BOSTOEN co-présidente ; Alfred BARNY ; Roselyne CHEVALIER ; Louise DANCY ; Isabelle DAUMONT TREILLEUX ; Sophie DAVID ; Agnès FRANCONIE ; Lucas GRINIER ; Hamid HASSNAOUI ; Céline HAUSZWALB ; Martine LEYGUES ; Jacques MAEGHT ; Paule MAZEO ; Jacky MORELLE ; Martine PORTNOE ; Jean Claude POUSSARD ; François RICHE co-président ; Eliane ROSENBERG-MOUNIER ; Catherine ROUAULT ; Michaël SARFATI ; Emilie SENES ; Sandrine THOURY ; Antoni VALERO CABRE.

Excusés : Serge ATTIAS ; Françoise BAGOT ; Jean-Marie BECAULT ; Marie-Paule BELLIOU ; Hugo DHERBECOURT ; Laurence DUFLOS ; Daniele DUPLAT BAZIL ; Valérie HERRERO ; Patrick MOSKOVICZ (membre de l'équipe d'animation) ; Sophie PONS ; Pierre POUHEY MOUNOU ; Sophie Franck FLIPO (Le Crédit Municipal) ; Patricia CLARISSE (MIJE) ; Denis TREDANIEL ; Thibault JOVIGNOT et Camille KHAIRALLAH (Centre Paris Anim Simon Lefranc) ; Paul SALMONA (MAHJ) ; Gérard SIMONET (Vivre le Marais) ; Emilie VINCENT (Lafayette Anticipations).

Auditeur libre : Christiane HERBINIER ; Hélène MONOT.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

La séance s'est déroulée dans l'enceinte de la Mairie de Paris Centre.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions et signalements posés en juin dernier.

Suite au signalement rapporté le 11/2023 sur l'intensification des survols de Paris, le Conseil de quartier a précisé qu'il est toujours d'actualité. Les réponses formulées ([cf. compte rendu du 11.12.2023](#)) par ADP ne correspondent pas à la réalité des pratiques :

Boris Jamet-Fournier rapporte qu'une lettre a été adressée à ADP. La Mairie de Paris Centre attend un retour de leur part. Il informe le Conseil que la préfecture a réalisé des études d'impact sur les survols de Paris. Il se propose d'interroger la préfecture pour connaître les retours des enquêtes et de les informer une fois qu'un retour sera fait par ADP.

Le Conseil de quartier a réclamé une réactualisation des questions précédemment votées où il manquait des éléments de réponse, d'état d'avancement :

- Sur le projet d'exposition de l'œuvre GoodBye Hippocrate: Le Conseil de quartier a demandé dans le cas où il n'y aurait pas d'avancement sur un accord initial avec la copropriété, la Mairie de Paris Centre peut-elle s'adresser à la RATP pour installer ce panneau au métro Hôtel de ville au niveau de la sortie rue du TEMPLE? La coprésidente a souhaité qu'on lui donne un contact, un point d'entrée. :
Les coordonnées de la personne en lien avec la Mairie ne sont pas publiques, la Mairie de Paris Centre ne peut donc pas les communiquer. Toutefois comme indiqué au Conseil de quartier, la Mairie de Paris Centre a fait suivre la demande de projet d'exposition de l'œuvre. Après étude de la demande des services concernés de la RATP, la Mairie a reçu un avis défavorable.

Suite à cette réponse, **un conseiller propose d'exposer l'œuvre sur un mur extérieur de la piscine St Merri ou à l'Hôtel de ville. Le Conseil de quartier va envoyer des nouvelles propositions avec prises de vues à la coordination.**

- Suite au retour de la Commission Cadre Urbain et Végétalisation, le Conseil de quartier vote la demande suivante : La Mairie de Paris Centre peut-elle faire retirer la façade du commerce Baby Love Burger, situé au 105 rue Vieille du Temple (en face du Jardin Picasso), celui-ci ne respectant pas le Manifeste de la nouvelle esthétique parisienne ? Le Conseil de quartier a voté pour la mention [Cf p.26 de la présentation de la réunion du 13.05.24](#) qui alerte la Mairie de Paris Centre sur l'autorisation de cette devanture. :
La Direction de l'Urbanisme (DU) a transmis cet été à cet établissement un courrier d'information lui indiquant le retrait à venir puis, après l'habituelle procédure contradictoire, lui a transmis le courrier officiel de retrait (la procédure prend au total plusieurs semaines) Le retour de la DU est attendu pour connaître les prochaines étapes. Ce dossier est bien connu par la DU et le cabinet de Paris Centre. La DU a été relancée pour avoir un point d'étape à date. Le cabinet est en attente d'un retour. Il est précisé par l'élu référent aux membres du Conseil que ce sont des procédures administratives très longues.
- Suite à la réponse à la question : est-il possible d'installer un arrêt intermédiaire dans le secteur du 24 rue du Pont Louis-Philippe ? Les conseillers ont souhaité être informés de la suite à donner lors de la plénière de juin (cf. [compte rendu du 10.06.2024](#)). :
Boris Jamet-Fournier informe que l'IDFM n'est pas favorable à la pose d'un arrêt à cet endroit. Il propose d'initier un échange entre la Mairie de Paris Centre et IDFM sur une thématique plus large, la mobilité des séniors comment la favoriser ?

Le Conseil de quartier s'étant beaucoup investi dans l'amélioration de la place Renée Vivien, il souhaiterait une intervention de la Mairie de Paris Centre pour être informé de l'avancement de celui-ci lors du prochain Conseil de quartier ? :

Une réunion de présentation du projet a eu lieu à la Mairie en juin dernier. Les travaux sont prévus d'avril à octobre 2025.

Un riverain a transmis le signalement d'une anomalie n° S2024C98084 concernant une surévaluation et nuisance lumineuse permanente de commerces, bureaux ou panneaux

lumineux gênants au 106 rue du Temple. Ce DMR a été enregistré, transmis aux services compétents et resté sans réponse depuis le 27 mars 2024. :

La Mairie de Paris Centre a un permis de construire (PC) qui a été délivré le 28-06-2021, suivi de 3 permis modificatifs jusqu'à 2023. Les travaux avaient pour objet la restructuration d'un immeuble de bureau pour rénover les espaces de bureaux afin de repositionner l'immeuble à des standards élevés. Ces travaux comprenaient une mise à niveau des planchers entre les 2 corps de bâtiment, création de bureaux intérieurs en mezzanine, mise en accessibilité des terrasses intermédiaires et de la toiture mais pas de surélévation. La conformité des travaux a bien été vérifiée.

Sur les nuisances lumineuses, les services ont été sollicités toutefois; s'il s'agit d'écrans allumés, malheureusement, si ces derniers sont situés derrière une vitrine, les services sont très limités.

Ces 2 dossiers, comme toutes les autres demandes d'urbanisme traitées, sont consultables par le public en s'adressant au BASU via le formulaire sur le site de la Ville : <https://www.paris.fr/pages/demarches-2094>

Une conseillère signale une **deuxième surévaluation au 8-10 rue de Renard et demande si cette surévaluation est bien autorisée ?**

Le permis de construire 075 104 16 V0029 a été accordé le 16/03/2017, suivi de 2 permis modificatifs, portant sur la réhabilitation d'un immeuble de bureaux de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec restitution du volume initial du patio du 1er étage au 6ème étage, restitution de la verrière en toiture, ravalement des façades, création d'ascenseurs et d'escaliers et végétalisation de la toiture terrasse. Je ne vois pas de surélévation.

Ces 2 dossiers, comme toutes les autres demandes d'urbanisme traitées, sont consultables par le public en s'adressant au BASU via le formulaire sur le site de la Ville : <https://www.paris.fr/pages/demarches-2094>

Suite à ces deux réponses, **La coprésidente conçoit qu'il n'y a peut-être pas de surévaluation au 106 rue du Temple car il n'y a pas eu d'étage créé. Toutefois la structure de cette excroissance semble modifiée et la nuisance lumineuse, qui en résulte pour les riverains, paraît évidente. Elle précise également que les surélévations dans le Marais semblent contraires au PSMV, elles interrogent et inquiètent les riverains cf. le cas du 8-10 rue de Renard à la page 10 du support de présentation.**

Le Conseil de quartier a émis le souhait de bénéficier d'une salle dédiée pour les Conseils de quartier comme cela avait été fait à la Mairie du 3e, Mairie de Paris Centre « salle des Conseils de quartier » ?

La salle dédiée aux Conseils de quartier est toujours existante. Les Conseils de quartier peuvent formuler leurs demandes de réservation auprès de la coordination. Pour information, cette salle accueille du soutien scolaire tous les jours entre 15h30 et 19h, pendant les périodes scolaires, sa réservation est donc possible en dehors de ces plages horaires.

Questions rapportées à la Mairie de Paris Centre lors de la séance :

- Pendant l'intervention de la Commission Sécurité, le référent a adressé les questions suivantes à la Mairie de Paris Centre :

La Mairie de Paris Centre a-t-elle la possibilité de créer une interface, un lien entre les référents GPO des Conseils de quartier et le commissariat permettant de suivre les problématiques de sécurité ? Il précise également que depuis l'évolution des GPO, en GPO thématique (janvier), par le commissariat, le Conseil de quartier Marais Archives n'a toujours pas été convoqué. La commission Sécurité alerte la Mairie de Paris Centre que dans le secteur Marais Archives les problématiques cracks signalées sont toujours d'actualité. **La Commission propose à la Mairie de Paris Centre de créer un Conseil local Sécurité Prévention de la délinquance ?**

La Mairie de Paris Centre peut-elle contacter un référent du cabinet de la Préfecture de Police de Paris et/ou un représentant du parquet de la Justice pour organiser une rencontre avec le Conseil de quartier ?

Comment les conseillers, les habitants peuvent se prémunir et réagir efficacement face à l'augmentation des braquages dans les boutiques et appartements privés ?

- Suite au retour de la Commission Ecoles, familles et Handicap, le Conseil de quartier vote les questions suivantes : **Pourquoi le campement présent aux abords du groupe scolaire St Merri Renard (parvis Elise & Celestin FREINET et le Tunnel) est laissé devant l'école et la piscine le soir jusqu'à l'ouverture de l'école ?** Les référents précisent que ce campement quitte le lieu un peu avant l'ouverture des portes de l'école aux élèves. **Ont-ils été autorisés à revenir ?** Ils alertent la Mairie de Paris Centre des problèmes de sécurité et d'hygiène notamment suite à des bagarres entre les personnes du campement et le stockage des sacs poubelles, contenant leurs effets personnels, dans une bouche d'aération à côté de l'école.
- Suite aux comptages réalisés fin mai et début juin dans la rue Simon le Franc, **le Conseil de quartier souhaite être informé des résultats, comme cela avait été communiqué en complément de réponse lors de la plénière du 08/04/2024 ? Il souhaiterait connaître quelles seront les actions prévues suite à ce résultat ? Il y aura-t-il une sécurisation des piétons et une circulation plus fluide ? Un membre du Conseil de quartier demande s'il est possible d'y installer des ralentisseurs ?**

Questions posées lors de précédentes plénières dont le Conseil de quartier est toujours en attente de réponse ou d'avancement :

- **Quelle est la date de report du Comité d'éthique de la Police Municipale qui devait avoir lieu le 17 juin ?**
- Suite à la réponse rapportée en plénière concernant **le retrait de la façade du commerce Baby Love Burger, situé au 105 rue Vieille du Temple (en face au Jardin Picasso), le Conseil souhaite être informé de l'avancée du dossier.**

Les sujets votés en séance :

- Le Conseil de quartier vote pour changer le projet livrets de communication inter-CQ (dépense de 580€ votée le 08.04) pour réaliser des impressions d'**une fiche explicative sur le Conseil de quartier Marais Archives format A5 recto verso** qui sera distribuée pendant les événements des Conseils de quartier.

Les autres sujets abordés en séance :

- Outil de suivi des questions votées pendant le Conseil :
Une présentation est faite par la coordination de la Participation Citoyenne. L'équipe d'animation a la possibilité d'ajouter des commentaires à chaque réponse des questions ou signalements rapportés. La fonction tri permet de classer les questions ou signalements par :
 - thématique,
 - statut en cours ou traitée,
 - date où la question a été posée,
 - date de la réponse.

- Rappel du rôle des Commissions, des Groupes de Travail et des animateurs/trices ou référent(e)s par thématique et actualisation de ses membres [cf. présentation de réunion aux pages 17 à 22.](#)
La coprésidence invite les conseillers non-inscrits à intégrer une des commissions afin de participer aux échanges et aux propositions faites par celles-ci et par les Groupes de Travail. Les conseillers peuvent consulter la liste des commissions, Groupe de Travail et de ses référentes [aux pages 19 et 20 de la présentation de réunion.](#)

- Outil de suivi des projets :
La coprésidente a proposé aux membres du Conseil la mise en place d'un outil de suivi des projets votés, à l'instar du tableau de suivi des Questions à la Mairie. La coordination pourrait créer ce type de tableau, mais c'est à l'équipe d'animation de se charger de le remplir et d'en assurer le suivi. Le coprésident n'est pas favorable à cette méthode proposée par la coordination, car les projets votés par le Conseil de quartier sont censés être coordonnés, suivis et réalisés par les services de la Mairie

- Intervention des Groupes de Travail et Commissions : [cf. présentation de la réunion de la page 31 à 44 :](#)
 - Groupe de Travail Vide-Greniers (cf. page 32) :
Le Vide-Greniers organisé en collaboration avec le Conseil de quartier Marais Place des Vosges a eu lieu le 28 septembre entre les rues Perle et Quatre Fils. 116 inscrits ont permis de rassembler 1400 € pour l'association Prolific. Cette donation sera destinée à la recherche fondamentale contre le cancer.
La coprésidente rapporte que cette édition a reçu beaucoup de remerciements de la part des exposants et encourage le Conseil à reproduire l'expérience en 2025.

 - Commission Terrasse (cf. pages 36 à 41) :
Une représentante de la commission rapporte quelques améliorations dans le secteur mais signale des points noirs persistants notamment au niveau de la zone rue du Bourg-Tibourg. Elle soulève une problématique sur le signalement des débordements via DMR qui sont classés sans suite car au

moment des contrôles ils n'existent plus. Les conseillers sont invités à consulter les photos de la déambulation réalisée le 4 octobre (cf. pages 38 à 41).

- Groupe de Travail Dictée Historique (cf. page 43) :
La porteuse du projet présente le déroulement de l'évènement qui aura lieu le 1^{er} février de 14h à 18h.
- Commission sécurité :
Suite à la question posée pendant l'intervention du référent : qu'est-ce qui va remplacer le GPO au sein de la Mairie de Paris Centre ? La coordination rapporte des informations qui avaient été transmises lors d'une plénière du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges à savoir que le référent peut prendre attache auprès du commissariat via l'adresse générique : ciat-centre-bdep@interieur.gouv.fr pour connaître les prochaines dates des thématiques GPO.

Informations diverses :

- Accès au réseau wifi à la Mairie de Paris Centre :
Nom du réseau wifi : **VDP-INVITE**
 - Il est destiné aux invités n'ayant pas de compte professionnel Ville de Paris.
 - L'invité renseigne son prénom, son nom, son adresse mail et indique le mail de la coordination de la Participation Citoyenne.
 - La coordination de la Participation Citoyenne validera l'accès en cliquant sur le lien reçu par mail.
 - L'accès est valide 1 journée.
- Pour signaler une incivilité du quotidien les conseillers sont invités soit :
 - **A consulter la page dédiée sur Paris.fr :** <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilete-du-quotidien-3800?>
 - **A contacter le centre d'appel de la Ville de Paris (3975)** qui permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
 - **A utiliser l'application Dans Ma Rue** qui permet de signaler toute anomalie sur l'espace public
 - **En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels)**, un signalement est possible [en ligne](#) (à la Rubrique « Trouver le bon interlocuteur »)
 - **A contacter la Police Nationale en composant le 17** qui permet de demander une intervention face à une situation dangereuse ou illégale.
- Date du prochain Conseil de quartier :
Lundi 18 novembre
Lundi 9 décembre

- Liens utiles:
 - Les comptes rendus des plénières sur la page dédiée du Conseil de quartier via le site de la Mairie de Paris Centre : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/marais-archives-17545>.
 - Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.